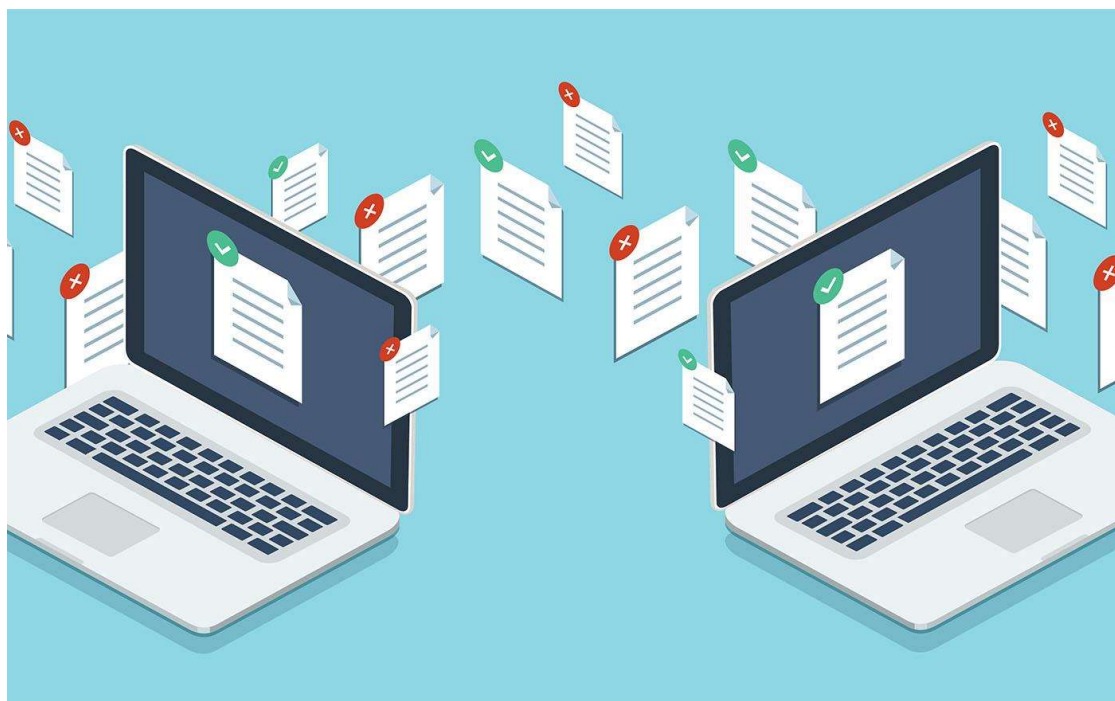


LES ENJEUX DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE



idexa

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 

Le contexte légal

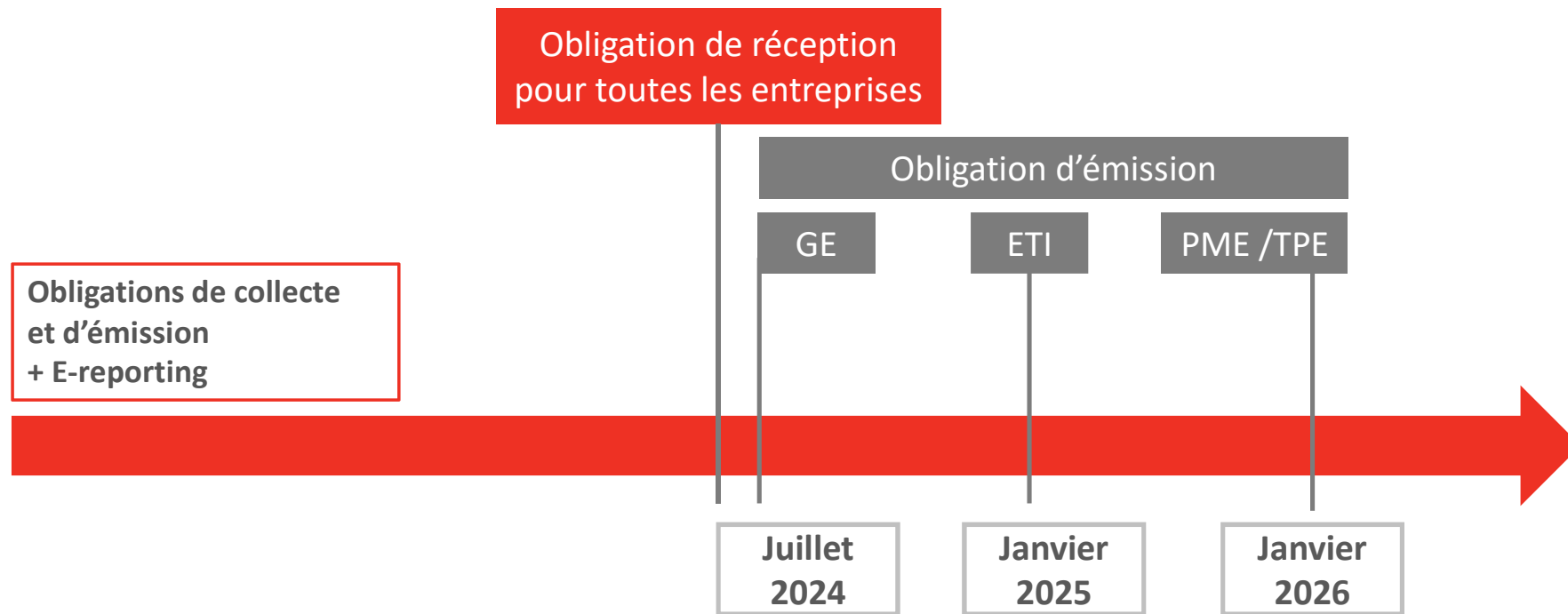
- La loi de finances 20-21 prévoit l'obligation pour les entreprises assujetties à la TVA d'établir des factures électroniques pour les transactions domestiques entre entreprises (B2B)
 - 1 er juillet 2024 : obligation de réception (pour toutes les entreprises)
 - Entre le 1er juillet 2024 et le 1 er janvier 2026 (en fonction de la taille des entreprises) : obligation d'émission
- Transmission systématique des données depuis la plateforme vers l'administration fiscale :
 - E-invoicing : facturation électronique
 - E-reporting : transmission des données de facturation et de données complémentaires

=> Données de paiement, données relatives aux transactions B2C, données relatives aux exportations (en attente des dernières directives de la DGFIP)

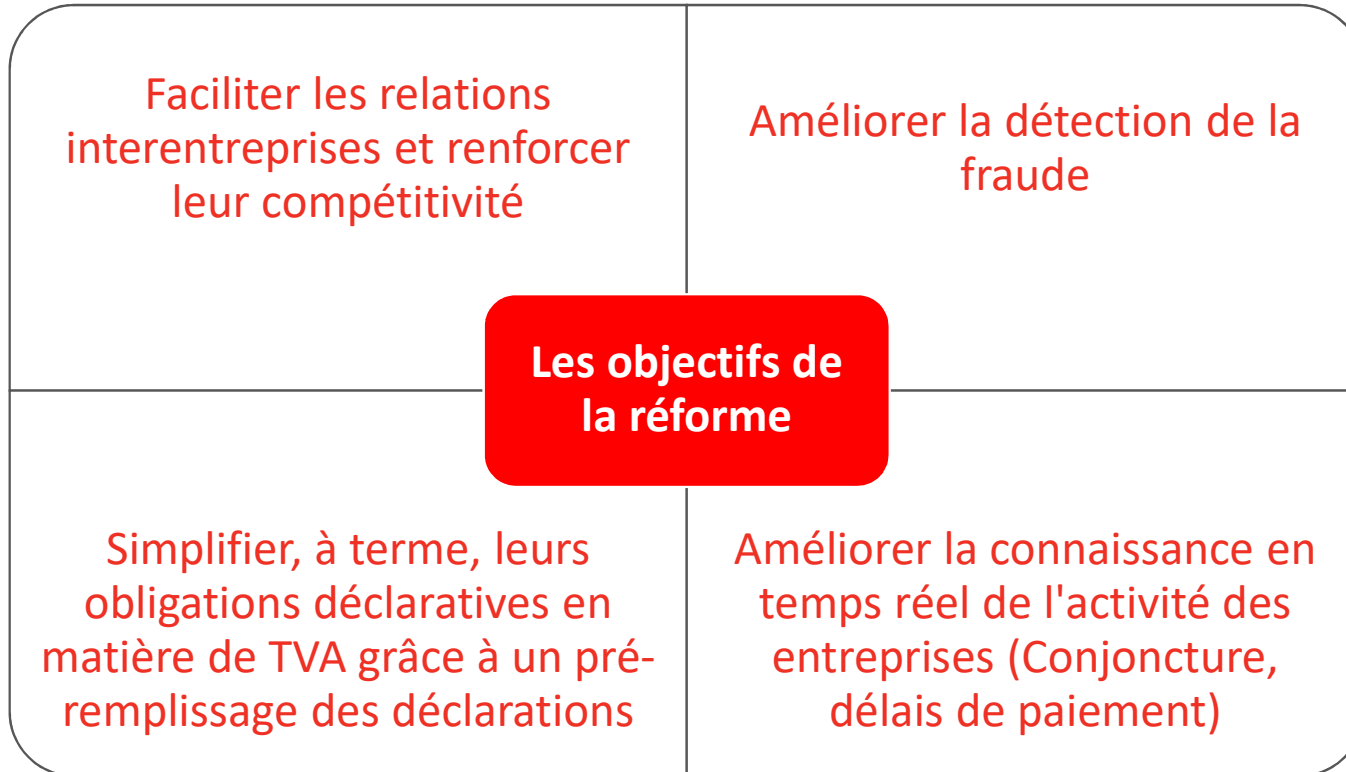
A partir du 1 er juillet 2024, toutes les entreprises devront être inscrites sur une plateforme et référencées dans l'annuaire de la DGFIP pour pouvoir recevoir leurs factures

A partir de janvier 2026, toutes les entreprises devront émettre des factures électroniques.

Le calendrier



Le contexte légal



Les plateformes disponibles

Deux types de plateformes

PPF

Portail **P**ublic de **F**acturation
Plateforme publique

Ce portail délivrera un service gratuit aux entreprises qui en feront le choix.

Elles pourront déposer et recevoir leurs factures.

Elles devront les transmettre en parallèle à leur expert-comptable.

PDP

Plateformes **D**ématérialisées **P**artenaires
Plateformes privées

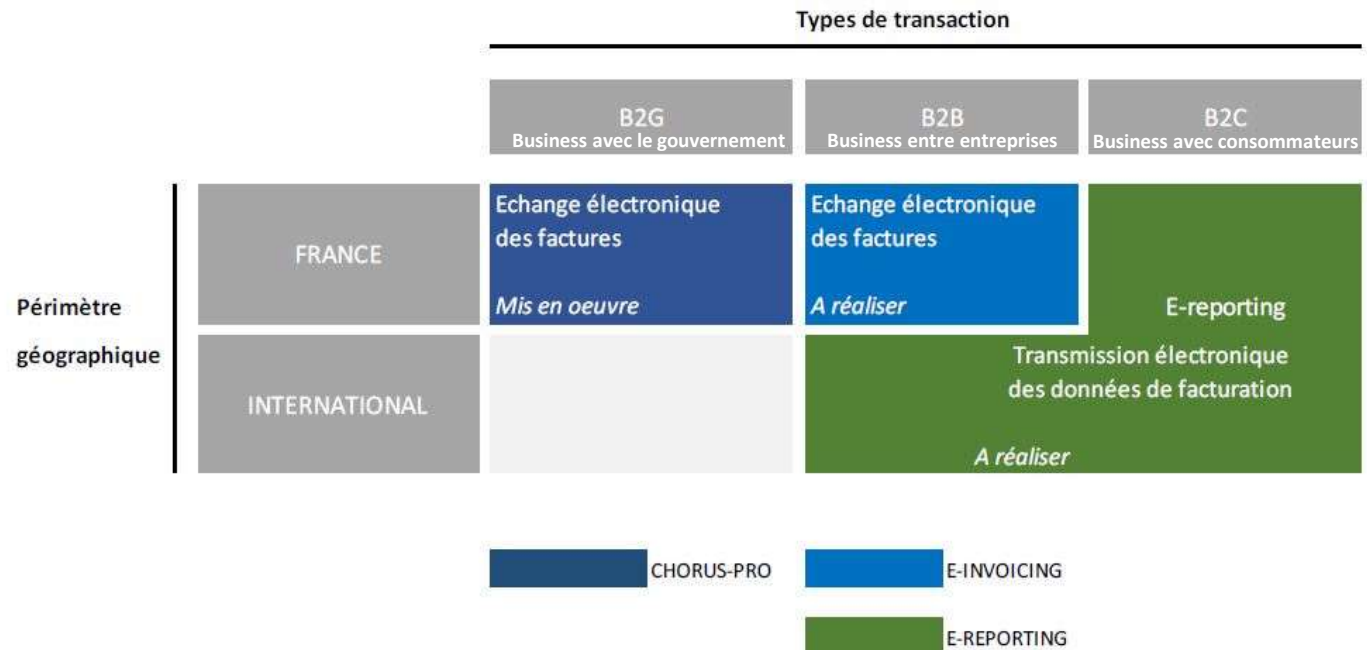
Ces plateformes privées s'adresseront aux entreprises ayant fait le choix de ne pas utiliser la plateforme publique pour transmettre et recevoir leurs factures.

Elles seront soumises à un processus de certification pour être reconnues comme PDP.

La facturation électronique ?

- Une facture électronique est une facture créée, émise, reçue sous forme électronique et également archivée sous forme électronique. Elle peut être signée au moyen d'une signature électronique pour s'exonérer de la PAF (piste d'audit fiable).

E-INVOICING ?
E-REPORTING ?



La facturation électronique ?

Les différents formats de facture électronique conformes



PDF simple

Nécessite la mise en place d'une piste d'audit fiable (PAF)



PDF signé

Signature électronique RGS ou avec certificat



EDI

Fichier structuré nécessitant que les parties soient opérationnelles en même temps

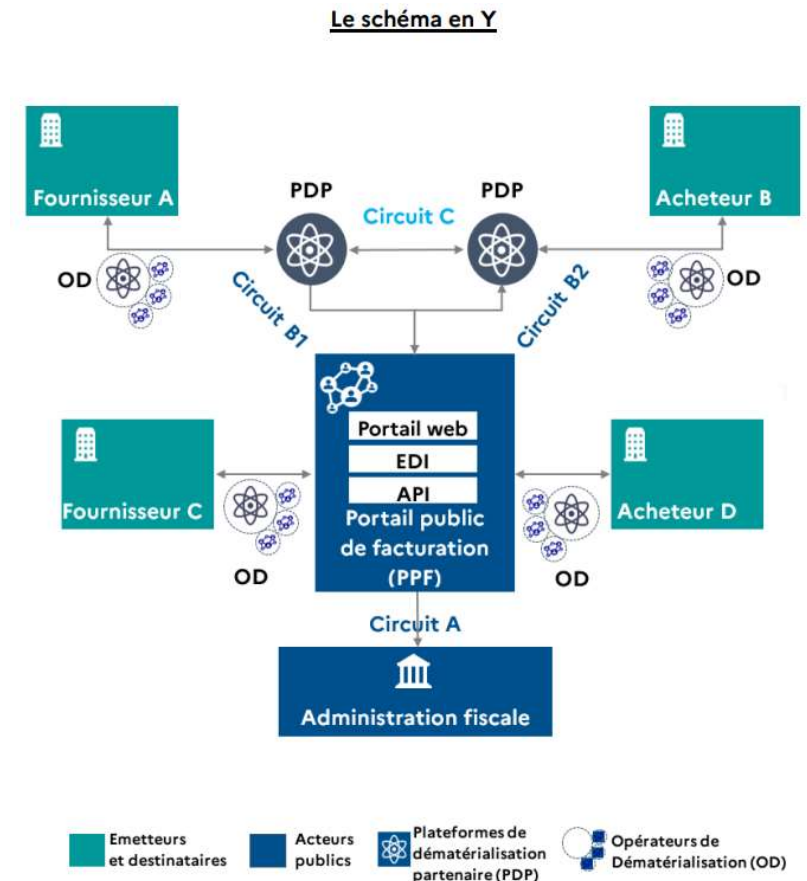


Facture hybride

Factor-X
Format « mixte » contenant un PDF et un fichier structuré (XML)

L'écosystème de la Facture électronique

- Gestion des factures et de leurs statuts
 - Les formats de la facture électronique (EDI EN16931 ou Factur-X)
 - L'annuaire centralisé des destinataires des factures, géré par l'AIFE
 - Gestion des statuts de la facture
- Portail public (PPF) ou Plateforme privées (PDP) ?
 - Quels services ?
 - Comment et quand choisir ?
- Interopérabilité avec les autres outils du cabinet
 - Logiciels de facturation, Applicatifs de scellement de factures,
 - Plateformes de facturation, d'extraction de données et de distribution, Applicatifs de comptabilisation, Applicatifs de services (dont archivage, paiement...)



Les avantages de la facture électronique



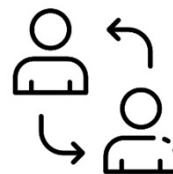
Optimisation du pilotage
de la trésorerie

Visualisation de tableaux
de bord d'échéanciers
clients et fournisseurs
permettant un meilleur
suivi des créances



Réduction des délais de
paiement des créances

Transmission plus rapide
des factures et
possibilité d'intégrer un
bouton de paiement sur
les factures de vente



Simplification des
échanges avec le cabinet

Transmission automatique
de toutes les factures
clients et fournisseurs au
cabinet



Un geste pour
l'environnement

Cette réforme va
permettre de réduire les
émissions liées à la
production des factures.

Pour conclure

La mise en œuvre de la facture électronique va être un bouleversement de l'organisation tant dans les cabinets qu'au sein des entreprises clientes.

Puisqu'il sera nécessaire de l'adopter dans les prochaines années, inutile d'attendre le dernier moment pour vous lancer ! Au contraire : anticiper pourrait vous être d'une grande aide. En effet, la facturation électronique vous permet :

- d'alléger vos charges administratives grâce à l'automatisation ;
- de limiter les erreurs (qui coûtent parfois cher !) ;
- de sécuriser vos factures et vos données de manière générale ;
- de connaître votre activité en temps réel grâce à un suivi efficace ;
- de déclarer plus facilement taxes et cotisations.
- Et pour l'administration fiscale, la facturation électronique permet de détecter les fraudes plus simplement, notamment en matière de TVA.